

BPJEPS sports collectifs

BPJEPS sports collectifs

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Activités Sports Collectifs

Description

L'animateur ou l'éducateur BPJEPS sports collectifs conduit :

- Des entraînements aux premiers niveaux de compétition dans sa mention
- et des actions d'initiation dans l'ensemble des activités sports collectifs

Possibilités d'emploi

- Au sein des collectivités locales (mairie, communautés de communes...)
- Auprès des associations proposant des activités sports collectifs
- Dans les établissements d'activités physiques et sportives intégrant ces activités comme moyens de prévention pour la santé et de réduction des conduites à risques
- Dans l'ensemble des structures promouvant les APS, telles que les centres de vacances, ou encore les bases de loisirs, l'hôtellerie de plein air, mais aussi les comités d'entreprise et les centres de formation.
- Auprès du secteur scolaire, dans les écoles primaires ou bien un public

d'enfants fréquentant les services péri-scolaire.

- En dernier lieu des interventions sont possibles auprès d'un public en situation de handicap.

Organisation de la formation :

- La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.
- Le volume horaire de formation est de 845h dont 511h en organisme de formation
- Ainsi il est demandé aux stagiaires d'effectuer 4 stages.

Les conditions d'accès à la formation

- Tout d'abord, il faut avoir plus de 18 ans et être titulaire du PSC1 (nous pouvons vous former)
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous)
- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection : Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer. Concernant la partie théorique : Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.
- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

A noter qu'il est possible d'associer le certificat complémentaire direction d'un Accueil Collectif de Mineurs en **supplément du BPJEPS ASC, de fait cela augmente votre employabilité.**

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

- [dossier d'informations 2018 2019 BPJEPS ASC](#)
- [programme BPJEPS ASC](#)
- [Calendrier ASC 2018-2019](#)